
TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 ÉNONCÉ DE BESOIN	3
1.3 ENTENTE SUR LES REVDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES.....	3
1.4 MARCHÉS RÉSERVÉS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (SAEA), UNE INITIATIVE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	3
1.5 COMPTE RENDU	3
1.6 LES EXCEPTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ NATIONALE	3
1.7 ACCORDS COMMERCIAUX	3
1.8 CONTENU CANADIEN	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
6.2 ÉNONCÉ DES BESOIN	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT	9
6.5 RESPONSABLES	9
6.6 PAIEMENT	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	11
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
6.9 LOIS APPLICABLES	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.11 ASSURANCES.....	12
6.12 EMBALLAGE.....	12
6.13 ASSURANCE DE QUALITÉ	12
ANNEXE A DETAILS DE L'ARTICLE	13
ANNEXE B	20
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ – NON REQUIS	20
ATTACHEMENT 1 À LA PARTIE 3 DE LA SOLIDITE DE L'OFFRE	21
ANNEXE C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	28
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	28

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8476-196073

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
DOT 5-5-5

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité pour ce Contrat.

1.2 Énoncé de besoin

La besoin est décrit à l'**Annexe A - Détails des articles**.

1.3 Entente sur les revendications territoriales globales

Il n'y a pas d'accords sur les revendications territoriales canadiennes applicables à ce contrat.

1.4 Marchés réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), une initiative du gouvernement fédéral

Conformément à l'article 800 de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'ALEC ne s'applique pas au présent marché.

1.5 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.6 Les exceptions relatives à la sécurité nationale

Les exceptions relatives à la sécurité nationale prévues dans les accords commerciaux ont été invoquées; ce marché est donc entièrement exclu de l'ensemble des modalités de tous les accords commerciaux.

1.7 Accords commerciaux

Le besoin est exigence est assujettie à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC)

1.8 Contenu canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document **2003, (2018-05-22)** Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par référence dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.
- b) La section 20 (2), Autres renseignements, est supprimée en entier.
- c) L'alinéa 2.d de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

de faire parvenir sa soumission uniquement à l'adresse précisée dans la demande de soumissions.
- d) La section 06, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.
- e) Le texte de la section 07, Soumissions retardées, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Les erreurs d'acheminement ou autres problèmes liés à la messagerie électronique ayant entraîné un retard dans la soumission ne seront pas acceptées.
- f) Le paragraphe 1 de la section 08, Transmission par télécopieur, est supprimé en entier.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Clause du guide des CCUA **B3000T (2006-06-16)** –produits équivalents.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique : trois (3) copies papier

Section II : Soumission financière : Une (1) copie papier

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires peuvent utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix. Si les soumissionnaires choisissent d'utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix, les soumissionnaires doivent inclure la pièce jointe 1 à la partie 3 dans leur offre financière

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent fournir des dates de livraison stimulées pour chaque article dans les **détails de l'article à l'annexe A**.

Si le soumissionnaire est incapable de fournir le NNO exact identifié, il doit indiquer le numéro de pièce équivalent et comment il est comparable au NNO.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) à l'autorité contractante, à Amanda.Crowther@forces.gc.ca.

Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

Il y a 4 sous-catégories dans les Détails de l'article à Annexe A.

Les soumissionnaires doivent fournir des prix globaux pour chaque sous-catégorie pour laquelle ils souhaitent soumissionner. Il est prévu que tous les articles de chaque catégorie seront expédiés ensemble.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) à 202 Dépôt D'atelier, Montréal, Québec. Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sur une base globale par sous-catégorie sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous l'**Annexe A - Détails de l'article**.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

*Clause du guide des CUA **2010A*** (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'applique au marché et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

« Canada », « Couronne », « État » « Sa Majesté » et « gouvernement » signifient Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être reçus au plus tard 70 jours après l'attribution du contrat.

6.4.4 Instructions d'expédition

Les biens doivent être expédiés et livrés à la destination indiquée dans le contrat, à savoir :

1. Selon les Incoterms 2010 rendus droits acquittés (RDA) à 202 Dépôt D'atelier, Montréal, Québec.
2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser les envois lorsqu'aucun rendez-vous n'a été fixé.

**202 Dépôt D'atelier
6769 Notre Dame Est
Bâtisse 10 sud
Montréal, Québec H1N 2E9**

SLOC: 0501 et Plante: 0001

Courrier électronique : 202DAEntrepot@intern.mil.ca
Téléphone : 514-252-2777 poste 6559

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : **Amanda Crowther**
Titre : L'autorité contractante
Ministère de la défense nationale
Direction: Direction des achats de terrains (DAT)
Adresse: 101 Colonel by Drive, Ottawa, ON K1A K02
Téléphone : 819-939-0670
Courriel : Amanda.Crowther@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom: **Sheri Wiens**

Titre: responsable technique

Organisation: Gestion de l'équipement d'appui au combat (D Gest EAC)

Adresse: 101 Colonel by Drive, Ottawa, ON K1A K02

Téléphone : 819-939-0653

Courriel : Sheri.Wienes@forces.gc.ca

Le responsable technique de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Elle est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

À insérer à l'attribution du contrat

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé prix fermes fixes par sous-catégorie. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour les changements, modifications ou interprétations des travaux, sauf si ces changements, modifications ou interprétations ont été au préalable approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'avoir été intégrés aux travaux.

6.6.2 Modalités de paiement

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-15-12) Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

Clause du guide des CCUA C2605C (2008-05-12)

Les droits de douane et la taxe de vente du Canada, si applicable, sont en sus du prix contractuel et payable par le Canada.

Clause du guide des CCUA C2000C (2007-11-30)

Sauf indication contraire dans le contrat, le prix ne comprend aucune taxe fédérale d'accise, taxe locale ou d'état, de vente ou d'utilisation, aucune autre taxe de nature semblable, ni autre taxe canadienne, quelle qu'elle soit. Le prix comprend toutefois toutes les autres taxes. Si les travaux sont normalement assujettis à la taxe fédérale d'accise, le Canada fournira à l'entrepreneur, sur demande, un certificat d'exemption de ladite taxe fédérale d'accise sous la forme prescrite par les règlements fédéraux.

Le Canada fournira à l'entrepreneur les preuves d'exportation qui peuvent être demandées par les autorités fiscales. Si le Canada omettait de le faire, et qu'en conséquence l'entrepreneur doit payer la taxe fédérale d'accise, le Canada remboursera l'entrepreneur si l'entrepreneur prend les mesures que le Canada peut exiger pour recouvrer tout paiement effectué par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit rembourser au Canada tout montant ainsi recouvré.

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;
- b. Échange de données informatisées (EDI) ;
- c. Virement télégraphique (international seulement) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

Clause du guide des CCUA H5001C (2008-12-12)

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux

renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales **2010A** (2018-06-01) Conditions Générales - Besoins;
- d) Annexe A, Détails de l'article.
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.11 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2016-01-28), Assurances

6.12 Emballage

Clause du *Guide des CCUA* D3018C (2014-01-28), Exigences en matière d'assurance D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer tout pour la livraison selon le dernier numéro de la Canadian Forces emballage spécification D-LM-008-036/SF-000, DOT pré requis minimums pour le Pack Standard du fabricant.

6.13 Assurance de qualité

Clause du *Guide des CCUA* D5545C (2014-09-25), ISO 9001:2008 – Systèmes de Management qualité-exigences (CAQ C)

ANNEXE A Détails de l'article

Détails de l'article.

Modèle du formulaire Détails des articles :

- 1) L'annexe A du document de soumissions ne doit indiquer que les renseignements suivants. Selon cette façon, il n'y a aucun renvoi au prix, à la BDP ou au transport. Cela est conforme aux instructions d'inclure les renseignements sur l'établissement des prix uniquement dans la soumission financière.

Les règles suivantes s'appliquent à tous les éléments de la ligne d'article ci-dessous:

- a) exigences de sécurité - la réponse est NON pour tous les articles
- b) assurance qualité - la réponse est "C" (QAC C)
- c) marchandises contrôlées- la réponse est non pour tous les articles
- d) accords commerciaux - l'accord de libre-échange canadien est le seul qui s'applique³
- e) l'adresse de destination est : 202 Dépôt D'atelier, 6769 Notre Dame Est, Bâtisse 10 sud, Montréal, Québec H1N 2E9
- f) l'adresse de facturation est la même for tous les articles : 101 Colonel By Drive, DLP 5-5-5, Ottawa, ON K1A 0K2

Subcategory 1							
Article	Numéro de pièce	NNO	La Description	Sous-catégorie	Unit de distribution	Quantité	Date de livraison à Destination
1	KIT38204ZC	5935-14-5745660	Connecteur Electrique, Embase	Connecteur pour données	CH	24	
2	KIT40846ZC	5935-14-5748605	Connecteur Electrique, Embase	Connecteur pour données	CH	24	

Subcategory 2							
Article	Numéro de pièce	NNO	La Description	Sous-catégorie	Unit de distribution	Quantité	Date de livraison à Destination
3	MS3101F16-11P	5935-01-6757449	Connecteur Electrique, Embase	Mil-Spec Connector	CH	7	
4	10-553974-139	5935-01-5158148	Connecteur Factice, Shunt, Embase	Mil-Spec Connector	CH	6	
5	D38999/26FA98SN	5935-01-1688636	Connecteur Electrique, Fiche	Mil-Spec Connector	CH	14	
6	D38999/26FB2AN	5935-01-6759071	Connecteur Electrique, Fiche	Mil-Spec Connector	CH	20	
7	D38999/26WC35PN	5935-01-1658679	Connecteur Electrique, Fiche	Mil-Spec Connector	CH	7	
8	D38999/26WD05PN	5935-14-4755785	Connecteur Electrique, Fiche	Mil-Spec Connector	CH	7	
9	D38999/26WE06SN	5935-01-1862237	Connecteur Electrique, Fiche	Mil-Spec Connector	CH	6	
10	MS3476W12-10S	5935-00-7621495	Connecteur Electrique, Fiche	Mil-Spec Connector	CH	7	

Article	Numéro de pièce	NNO	La Description	Sous-catégorie	Unit de distribution	Quantité	Date de livraison à Destination
11	MS3470W12-10P	5935-01-1077311	Connecteur Electrique, Embase	Mil-Spec Connector	CH	6	
12	MS3470W12-8P	5935-01-1110682	Connecteur Electrique, Embase	Mil-Spec Connector	CH	6	
13	MS3470W14-4P	5935-01-2484298	Connecteur Electrique, Embase	Mil-Spec Connector	CH	2	
14	MS3476W10-6P	5935-01-0769450	Connecteur Electrique, Fiche	Mil-Spec Connector	CH	13	
15	MS3476W14-4S	5935-01-1764517	Connecteur Electrique, Fiche	Mil-Spec Connector	CH	7	
16	CA3106E20-23PB-F80	5935-01-6147734	Connecteur Electrique, Fiche	Mil-Spec Connector	CH	14	
17	CA3106E32-5PBF80	5935-01-6156480	Connecteur Electrique, Fiche	Mil-Spec Connector	CH	14	
18	MS3470W10-6S	5935-01-1078827	Connecteur Electrique, Embase	Mil-Spec Connector	CH	8	

Article	Numéro de pièce	NNO	La Description	Sous-catégorie	Unit de distribution	Quantité	Date de livraison à Destination
19	TV01RW13-35S	5935-01-3814012	Connecteur Electrique, Fiche	Mil-Spec Connector	CH	7	
20	TV06RW13-35P	5935-01-3821269	Connecteur Factice/Shunt, Fiche	Mil-Spec Connector	CH	9	
21	62GB-56TG14-04PN-044	5935-99-8196945	Connecteur Electrique, Embase	Mil-Spec Connector	CH	7	
22	CA3106E20-23P-B-F0	5935-01-6754190	Connecteur Electrique, Embase	Mil-Spec Connector	CH	7	
23	CA3106E32-5PB-F80	5935-01-6156480	Con Connecteur Electrique, Embase	Mil-Spec Connector	CH	10	
24	CA3106E36-5SB-F80	5935-01-6767423	Connecteur Electrique, Embase	Mil-Spec Connector	CH	14	

Subcategory 3							
Article	Numéro do Piece	NNO	La Description	Sous-catégorie	Unit de distribution	Quantité	Date de livraison à Destination
25	440HJ030NC1306K	5935-01-6763691	Raccord Arriere, Connecteur Electrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	7	
26	M85049/87-14W02	5935-01-5828239	Raccord Arriere, Connecteur Electrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	6	
27	M85049/84-14W02	5935-01-4363788	Raccord Arriere, Connecteur Electrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	6	
28	M85049/38S9N	5935-01-4914471	Serre-Cable, Connecteur Electrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	20	
29	M85049/38S11N	5935-14-4773455	Serre-Cable, Connecteur Electrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	38	
30	440AJ030NF1203-K	5935-01-6763132	Serre-Cable, Connecteur Electrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	7	
31	BTD3-14-03-1-ZB	5935-99-1552570	Serre-Cable, Connecteur Electrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	7	
32	MS27488-12	5935-20-A0S2715	Connecteur Fiche	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	20	

Article	Numéro de pièce	NNO	La Description	Sous-catégorie	Unit de distribution	Quantité	Date de livraison à Destination
33	MS27488-16	5935-20-A0P2204	Bouchon d'étanchéité, connecteur électrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	20	
34	660-023NC13F5-58	5935-01-6008487	Bouchon, Connecteur Electrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	10	

Subcategory 4							
Article	Numéro de pièce	NNO	La Description	Sous-catégorie	Unit de distribution	Quantité	Date de livraison à Destination
35	112516	5935-01-6757076	Connecteur Electrique, Fiche	Câblage video	CH	26	
36	202111	5985-01-6757085	Charge Fictive, Electrique	Câblage video	CH	7	
37	202120	5935-01-6453545	Connecteur Electrique, Fiche	Câblage video	CH	26	
38	112161	5935-01-6038940	Connecteur Electrique, Fiche	Câblage video	CH	8	
39	112335	5935-20-0105473	Connecteur Electrique, Fiche	Câblage video	CH	88	
40	112446	5935-20-0105549	Adaptor, Connecteur	Câblage video	CH	32	
41	112644	5935-20-0105551	Connecteur Electrique, Fiche	Câblage video	CH	38	
42	202111	5985-01-6757085	Charge Fictive, Electrique	Câblage video	CH	14	

ANNEXE B

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ – NON REQUIS

ATTACHEMENT 1 À LA PARTIE 3 DE LA SOLIDITE DE L'OFFRE

CALENDRIER DES PRIX

Les soumissionnaires peuvent utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix. Si les soumissionnaires choisissent d'utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix, les soumissionnaires doivent inclure la pièce jointe 1 à la partie 3 dans leur offre financière.

Remarque: Les règles suivantes s'appliquent à tous les éléments de la ligne d'article ci-dessous:

- a) exigences de sécurité - la réponse est NON pour tous les articles
- b) assurance qualité - la réponse est "C" (QAC C)
- c) marchandises contrôlées- la réponse est non pour tous les articles
- d) accords commerciaux - l'accord de libre-échange canadien est le seul qui s'applique3)
- e) l'adresse de destination est : 202 Dépôt D'atelier, 6769 Notre Dame Est, Bâtisse 10 sud, Montréal, Québec H1N 2E9
- f) l'adresse de facturation est la même for tous les articles : 101 Colonel By Drive, DLP 5-5-5, Ottawa, ON K1A 0K2

Sous-catégorie 1									
Article	Numéro de pièce	NNO	La Description	Sous-catégorie	Unit de distribution	Quantité	Prix Unitaire Ferme: Service de livraison paye, couts de transport compris, Taxes en sus	PRIX UNITAIRE : Taxes applicable en sus	PRIX COMPRIS" Taxes applicable inclus
1	KIT38204ZC	5935-14-5745660	Connecteur Electrique, Embase	Connecteur pour données	CH	24			
2	KIT40846ZC	5935-14-5748605	Connecteur Electrique, Embase	Connecteur pour données	CH	24			

Prix total global pour la sous-catégorie 1 \$ _____

Sous-catégorie 2									
Article	Numéro de pièce	NNO	La Description	Sous-catégorie	Unit de distribution	Quantité	Prix Unitaire Ferme: Service de livraison paye, couts de transport compris, Taxes en sus	PRIX UNITAIRE : Taxes applicable en sus	PRIX COMPRIS" Taxes applicable inclus
3	MS3101F16-11P	5935-01-6757449	Connecteur Electrique, Fiche	Connecteur Mil-Spec	CH	7			
4	10-553974-139	5935-01-5158148	Connecteur Factice, Shunt, Embase	Connecteur Mil-Spec	CH	6			
5	D38999/26FA98S N	5935-01-1688636	Connecteur Electrique, Fiche	Connecteur Mil-Spec	CH	14			
6	D38999/26FB2A N	5935-01-6759071	Connecteur Electrique, Fiche	Connecteur Mil-Spec	CH	20			
7	D38999/26WC35 PN	5935-01-1658679	Connecteur Electrique, Fiche	Connecteur Mil-Spec	CH	7			
8	D38999/26WD05 PN	5935-14-4755785	Connecteur Electrique, Fiche	Connecteur Mil-Spec	CH	7			
9	D38999/26WE06 SN	5935-01-1862237	Connecteur Electrique, Fiche	Connecteur Mil-Spec	CH	6			

Article	Numéro de pièce	NNO	La Description	Sous-catégorie	Unit de distribution	Quantité	Prix Unitaire Ferme: Service de livraison paye, couts de transport compris, Taxes en sus	PRIX UNITAIRE : Taxes applicable en sus	PRIX COMPRIS" Taxes applicable inclus
10	MS3476W12-10S	5935-00-7621495	Connecteur Electrique, Fiche	Connecteur Mil-Spec	CH	7			
11	MS3470W12-10P	5935-01-1077311	Connecteur Electrique, Embase	Connecteur Mil-Spec	CH	6			
12	MS3470W12-8P	5935-01-1110682	Connecteur Electrique, Embase	Connecteur Mil-Spec	CH	6			
13	MS3470W14-4P	5935-01-2484298	Connecteur Electrique, Embase	Connecteur Mil-Spec	CH	2			
14	MS3476W10-6P	5935-01-0769450	Connecteur Electrique, Fiche	Connecteur Mil-Spec	CH	13			
15	MS3476W14-4S	5935-01-1764517	Connecteur Electrique, Fiche	Connecteur Mil-Spec	CH	7			
16	CA3106E20-23PB-F80	5935-01-6147734	Connecteur Electrique, Fiche	Connecteur Mil-Spec	CH	14			
17	CA3106E32-5PBF80	5935-01-6156480	Connecteur Electrique, Fiche	Connecteur Mil-Spec	CH	14			

Article	Numéro de pièce	NNO	La Description	Sous-catégorie	Unit de distribution	Quantité	Prix Unitaire Ferme: Service de livraison paye, couts de transport compris, Taxes en sus	PRIX UNITAIRE : Taxes applicable en sus	PRIX COMPRIS" Taxes applicable inclus
18	MS3470W10-6S	5935-01-1078827	Connecteur Electrique, Embase	Connecteur Mil-Spec	CH	8			
19	TV01RW13-35S	5935-01-3814012	Connecteur Electrique, Fiche	Connecteur Mil-Spec	CH	7			
20	TV06RW13-35P	5935-01-3821269	Connecteur Factice/Shunt, Fiche	Connecteur Mil-Spec	CH	9			
21	62GB-56TG14-04PN-044	5935-99-8196945	Connecteur Electrique, Embase	Connecteur Mil-Spec	CH	7			
22	CA3106E20-23P-B-F0	5935-01-6754190	Connecteur Electrique, Embase	Connecteur Mil-Spec	CH	7			
23	CA3106E32-5PB-F80	5935-01-6156480	Connecteur Electrique, Embase	Connecteur Mil-Spec	CH	10			
24	CA3106E36-5SB-F80	5935-01-6767423	Connecteur Electrique, Embase	Connecteur Mil-Spec	CH	14			

Prix total global pour la sous-catégorie 2 \$ _____

Sous-catégorie 3									
Article	Numéro de pièce	NNO	La Description	Sous-catégorie	Unit de distribution	Quantité	Prix Unitaire Ferme: Service de livraison paye, couts de transport compris, Taxes en sus	PRIX UNITAIRE : Taxes applicable en sus	PRIX COMPRIS" Taxes applicable inclus
25	440HJ030NC1306K	5935-01-6763691	Raccord Arriere, Connecteur Electrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	7			
26	M85049/87-14W02	5935-01-5828239	Raccord Arriere, Connecteur Electrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	6			
27	M85049/84-14W02	5935-01-4363788	Raccord Arriere, Connecteur Electrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	6			
28	M85049/38S9N	5935-01-4914471	Serre-Cable, Connecteur Electrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	20			
29	M85049/38S11N	5935-14-4773455	Serre-Cable, Connecteur Electrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	38			
30	440AJ030NF1203-K	5935-01-6763132	Raccord Arriere, Connecteur Electrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	7			
31	BTD3-14-03-1-ZB	5935-99-1552570	Raccord Arriere, Connecteur Electrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	7			

Article	Numéro de pièce	NNO	La Description	Sous-catégorie	Unit de distribution	Quantité	Prix Unitaire Ferme: Service de livraison paye, couts de transport compris, Taxes en sus	PRIX UNITAIRE : Taxes applicable en sus	PRIX COMPRIS" Taxes applicable inclus
32	MS27488-12	5935-20-A0S2715	Connecteur Fiche	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	20			
33	MS27488-16	5935-20-A0P2204	Bouchon d'étanchéité, connecteur électrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	20			
34	660-023NC13F5-58	5935-01-6008487	Bouchon, Connecteur Electrique	Accessoire de connecteur Mil-Spec	CH	10			

Prix total global pour la sous-catégorie 3 \$ _____

Sous-catégorie 4									
Article	Numéro de pièce	NNO	La Description	Sous-catégorie	Unit de distribution	Quantité	Prix Unitaire Ferme: Service de livraison paye, couts de transport compris, Taxes en sus	PRIX UNITAIRE : Taxes applicable en sus	PRIX COMPRIS" Taxes applicable inclus
35	112516	5935-01-6757076	Connecteur Electrique, Fiche	Câblage vidéo	CH	26			
36	202111	5985-01-6757085	Charge Fictive, Electrique	Câblage vidéo	CH	7			
37	202120	5935-01-6453545	Connecteur Electrique, Fiche	Câblage video	CH	26			
38	112161	5935-01-6038940	Connecteur Electrique, Fiche	Câblage video	CH	8			
39	112335	5935-20-0105473	Connecteur Electrique, Fiche	Câblage video	CH	88			
40	112446	5935-20-0105549	Adaptor, Connecteur	Câblage video	CH	32			
41	112644	5935-20-0105551	Connecteur Electrique, Fiche	Câblage video	CH	38			
42	202111	5985-01-6757085	Charge Fictive, Electrique	Câblage vidéo	CH	14			

Prix total global pour la sous-catégorie 4 \$ _____

ANNEXE C de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;